

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - Projet de développement du centre hospitalier Xavier Arnoz -
Déclaration de projet - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme -
Application des articles L123-14-2 et R123-23-4 du code de l'urbanisme - Avis**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le CHU de Bordeaux souhaite affirmer son rôle de référence en développant son activité de recherche dans deux domaines de compétence que sont la recherche fondamentale sur la maladie d'Alzheimer et la compréhension des facteurs liés à l'arythmie et à ses causes de mortalité. Ainsi le CHU projette de développer le centre hospitalier Xavier Arnoz à Pessac comme site d'accueil de ce projet. Celui-ci nécessite la construction de 2 nouveaux bâtiments dans l'enceinte de l'hôpital.

Le projet d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est destiné à la prise en charge spécialisée des patients atteints de maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés. Il sera relié au Centre de Gériatrie Henri Choussat déjà présent sur le site afin que les résidents puissent accéder facilement au plateau technique, aux consultations médicales et à l'unité sécurisée de soins aigus Alzheimer. Le futur EHPAD comportera 66 lits d'hébergement, plus 20 lits d'accueil temporaire et 6 places d'accueil jour. Les bâtiments de plain-pied s'articuleront autour d'une place offrant des services (boutiques, bibliothèque,...) et permettant une circulation en boucle.

L'Institut de rythmologie et modélisation cardiaque (LIRYC) est un centre multidisciplinaire de recherche, de pratique clinique et de formation dédié à la compréhension des pathologies cardiaques électriques, regroupant sur une même plateforme une concentration unique de compétences de rang international en cardiologie, imagerie médicale, analyse d'image et modélisation. Il s'agit d'un bâtiment entièrement consacré à la recherche, qui n'accueillera pas de patients. Celui-ci se veut compact, pour permettre de conserver du foncier pour de futures extensions et afin de permettre une mise en œuvre de solutions d'optimisations énergétiques. Il comportera notamment des laboratoires, 4 salles d'imagerie, une animalerie, un amphithéâtre de 120 places. Cet institut recrutera 46 scientifiques pour son développement.

Le choix d'implanter ces constructions au sein du site de l'hôpital Xavier Arnoz a été conçu pour l'EHPAD comme un développement naturel du centre de gériatrie d'où l'étroite articulation des nouveaux bâtiments avec l'établissement existant. Pour le centre de recherche LYRIC, l'implantation a été largement motivée par la proximité du pôle cardiologique de Haut Lévêque.

Le site de l'hôpital Xavier Arnoz est grevé dans le PLU de La communauté urbaine de Bordeaux par plusieurs servitudes d'Espaces Boisés Classés (EBC) pour une superficie totale de 7,1 ha. Ces EBC sont concernés par les projets de construction de l'EHPAD et de LYRIC sur une superficie d'environ 1,5 ha (9 624 m² pour l'îlot le plus au nord et 5 405 m² pour celui au sud).

Pour permettre la réalisation de ces projets, il est nécessaire de déclasser les EBC sur ces 2 îlots. Afin de compenser cette réduction d'EBC, le projet du centre hospitalier a identifié 1,5 ha de boisement existant ou à planter non protégés qui seront classés en EBC. Le site de l'hôpital reste par ailleurs intégralement protégé au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme en tant qu'ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières (P2207)

S'agissant d'équipements publics d'intérêt général, le CHU a engagé une procédure de déclaration de projet en application de l'article L300-6 du code de l'urbanisme. Celle-ci nécessite de mettre en compatibilité le PLU de La Communauté urbaine de Bordeaux avec le projet de constructions. Il s'agit de réduire et de créer les EBC situés sur le site du CHU Xavier Arnoz à Pessac dans les proportions indiquées ci-dessus.

Une réunion d'examen conjoint réunissant les personnes publiques associées s'est tenue le 28 janvier 2013 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Puis une enquête publique s'est déroulée du 15 mars 2013 au 15 avril 2013 inclus portant conjointement sur l'intérêt général du projet de constructions au sein de l'hôpital Xavier Arnoz à Pessac et sur la mise en compatibilité du PLU de La Communauté urbaine de Bordeaux nécessaire à la réalisation de ce projet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis très favorable à la déclaration de projet en raison de l'intérêt général de l'opération de développement du centre hospitalier Xavier Arnoz, corrélativement il est aussi très favorable à la mise en compatibilité du PLU de La Communauté urbaine de Bordeaux.

Monsieur le Préfet, par un courrier en date du 6 mai 2013, a transmis à l'établissement public communautaire le dossier de mise en compatibilité, les rapports et conclusions du commissaire enquêteur, le procès verbal de la réunion d'examen conjoint afin de les soumettre, dans le délai de 2 mois, pour avis au Conseil de Communauté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L300-6, L123-14, L123-14-2 et R123-23-4 du code de l'urbanisme

VU le procès verbal de la réunion d'examen conjoint

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

VU le dossier de mise en compatibilité du PLU

VU le courrier de Monsieur le Préfet du 6 mai 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de construction, sur le site de l'hôpital Xavier Arnoz à Pessac, d'un EHPAD pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'un centre de recherche LYRIC sur les pathologies du rythme cardiaque est nécessaire au CHU de Bordeaux pour développer son activité de recherche fondamentale, qu'il répond à un intérêt général pour la collectivité et aux besoins de la population en structures d'accueil de ce type

CONSIDERANT QUE le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet

CONSIDERANT QUE l'atteinte aux EBC, nécessaire à la réalisation du projet, fait l'objet de mesures de compensation

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de La Communauté urbaine de Bordeaux émet un avis favorable sur les documents suivants :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur concernant la mise en compatibilité du PLU
- le dossier de mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. MICHEL LABARDIN